



SME non compatible avec AAH 80%

Par **stephane1976**, le **26/07/2016** à **12:19**

Bonjour j'ai été condamné à la peine de 1an d'emprisonnement ferme qui s'est transformée en 6 mois ferme et 6 mois de sursis avec mise à l'épreuve 3 ans en appel lorsque j'ai été extrait de la maison d'arrêt.

actuellement j'ai effectué ma peine et suis sorti.

or, les obligations du SME sont:

obligation d'occuper un emploi, formation...

de répondre aux convocations, d'avoir une adresse fixe, de suivre des soins, de ne pas fréquenter de débits de boisson...

je précise que je suis allocataire de l'AAH à 80%

mon dossier MDPH mentionne:

difficulté à trouver un emploi, difficulté à tenir un horaire, un RDV, difficulté avec la hiérarchie, associal, dépressif. problème d'alcoolisme.

un juge peut-il prononcer un sursis avec de telles obligations alors que je suis allocataire AAH depuis 2008 et ce jusqu'à 2019?

celles-ci ne sont pas compatibles avec mon dossier médical...merci de votre réponse.